

Salouel, le 18 juin 2011



Monsieur le Directeur
du magasin Edouard Leclerc

1, rue Albert Camus
80480 SALOUEL

ASSOCIATION DE LA RESIDENCE D'AMARGUE

Monsieur le Directeur,

Depuis plusieurs semaines, les habitants de la résidence d'Amargue à Salouël, dont les maisons jouxtent votre magasin, sont brusquement réveillés dans un créneau horaire variant de 4h 30 à 7h 30 selon les matins.

Ces nuisances sonores émanent des chauffeurs routiers qui klaxonnent régulièrement à l'entrée de vos entrepôts de stockage pour se faire ouvrir la grille afin de rentrer leurs véhicules pour livrer leurs marchandises. Pourtant, en agglomération, l'usage de l'avertisseur sonore n'est autorisé qu'en cas de danger immédiat...

Pour certains d'entre nous, il est impossible de se rendormir ou de rendormir les enfants qui se réveillent en sursaut à ces heures. Ces nuisances sonores portent atteinte à la tranquillité du voisinage et à la santé des habitants que nous représentons.

Cette situation est déplorable et ne peut en aucun cas perdurer.

Certains de nos adhérents, directement touchés par ces faits se sont rendus sur place à plusieurs reprises pour essayer de « responsabiliser » les livreurs de vos fournisseurs, qui manifestement, s'en moquent et ne tiennent pas compte de nos remarques.

En tant que Directeur du magasin livré, vous êtes responsable de cette situation et le respect de la loi s'impose directement à vous par le décret n°2006 -1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage. Comme vous le savez probablement, ce décret définit et réglemente les bruits de comportements et les bruits provenant des activités professionnelles notamment : vous êtes tenu au respect du voisinage.

Je vous rappelle que notre Association a déjà dû vous rappeler à l'ordre à l'occasion des travaux de nuit au Magasin Leclerc lors de son agrandissement en mars 2009.

Nous avons d'ores et déjà averti Monsieur le Maire de ces nuisances, et ferons - si vous ne réglez pas ce problème persistant des bruits de klaxons rapidement - constater cet état de fait par les forces de l'ordre et au besoin, nous porterons plainte pour nuisances sonores sciemment provoquées.

Nous espérons que vous tiendrez compte de la présente demande d'intervention amiable et vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard GUEANT'. The signature is fluid and somewhat stylized, with a long horizontal stroke at the end.

Bernard GUEANT